

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
POUR L'ACHAT DE CLOTURES POUR LES TERRAINS DE TENNIS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société CLONOR, au regard du prix et des prestations proposées ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société CLONOR (21 Route nationale 59152 TRESSIN) un bon de commande relatif à l'achat de clôtures pour les terrains de tennis, pour un montant de 7264.38 €.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 28 Septembre 2023



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS